



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Les Jurassiens comme exemple

Le 23 juin 1974, la majorité de la population des districts de Courtelary, Delémont, des Franches-Montagnes, de la Neuveville, Laufon, Moutier et Porrentruy votait pour adhérer à un nouveau Canton suisse. Cette année marque le cinquantième anniversaire de ce premier plébiscite. Il y eut deux autres, affinant à chaque fois les choix politiques et les rattachements territoriaux.

Le 24 septembre 1978, 82,3% des Suisses acceptaient la création d'un nouveau Canton. Aucun Canton – pas même Berne – ne refusa cette modification de la liste des Etats formant la Confédération.

Mais, «du Lac de Bièvre aux portes de la France...», l'hymne cantonal laissait la *Question jurassienne* ouverte. Le 22 septembre 2024, Jurassiens et Bernois ont accepté le concordat réglant le transfert de Moutier d'un Canton à l'autre. Prévus pour l'an prochain, son homologation par les Chambres confirmera l'abrogation de la «clause impérialiste» de l'art. 139 de la Constitution cantonale. Elle incite le gouvernement à encourager le processus

d'adhésion du Jura bernois. La *Question jurassienne* n'a sans doute pas trouvé sa réponse définitive, mais l'adhésion de Moutier constitue une étape importante de sa résolution. Dans ce numéro spécial, Quentin Monnerat et Alain Charpilloz esquissent de manière originale les contours qu'elle pourrait adopter.

Dans une actualité générale centralisatrice, tant au niveau suisse qu'euro-péen, les votes de Moutier de 2017 et 2021 tiennent de l'anomalie historique. Dans notre XXI^e siècle déjà bien engagé, une petite communauté, qui demeure certes liée à la Confédération depuis le Moyen-Age, a décidé de changer de Canton, de pays, d'Etat. On peine à réaliser combien cette affirmation communautaire est forte.

Elle l'est d'abord eu égard à la population d'une commune soucieuse de la cohérence entre son territoire, ses institutions et sa culture. Pour cela, elle est prête à chambouler ses habitudes quotidiennes. Imaginerait-on les implications concrètes de voir Romont redevenir vaudoise? Ce que nous ne parvenons même pas à imaginer, Moutier l'a fait.

Certes, Moutier n'a quitté la principauté épiscopale de Bâle que depuis 1815, pas 1536...

Elle l'est ensuite au niveau cantonal. En intégrant le Jura, les Prévôtis ont surtout choisi d'assumer un autre héritage, et donc une autre trajectoire souveraine que celle que leur proposait Berne. Leurs votes opposèrent une sublime indifférence à la servilité avec laquelle nos journalistes reliaient la moindre proposition antifédéraliste.

Sans prolongement artistique, la vigueur de cette trajectoire politique serait vaine. Une force des Jurassiens fut, dès avant l'autonomie, de mobiliser leurs poètes et leurs peintres.

La plupart témoignèrent d'un étrange mélange de militantisme de gauche et d'affirmation identitaire. Les tableaux de Coghuf contre l'implantation d'une place d'armes aux Franches-Montagnes rappellent que le combat pour l'autonomie passa par une phase antimilitariste. Les colonels fédéraux se confondaient alors avec les fonctionnaires cantonaux bernois. Là réside une importante différence avec les Vaudois pour lesquels l'ar-

mée fut, dès 1817, une manière de faire plus que leur part du jeu fédéral.

MM. Yves Guignard et Eloi Chevalier rendent dans ces pages hommage à Alexandre Voisard, que les Cahiers de la Renaissance vaudoise publièrent. Avec son récent décès, les Jurassiens viennent à peine de perdre leur poète national. Depuis Ramuz, aucun de nos écrivains vaudois et pas même Chessex n'a su réendosser un tel costume. Le temps adoucit les ardeurs artistiques. Il les fait s'empâter à coups de petits fours et de subventions du Service de la culture. Les artistes jurassiens d'aujourd'hui connaissent ce risque.

Au lendemain du premier plébiscite, Marcel Regamey remerciait les Jurassiens «d'avoir mis en évidence la force de l'idée d'Etat cantonal». L'adoption du concordat sur l'intégration de Moutier nous rappelle cinquante ans plus tard que le fédéralisme et la souveraineté cantonale demeurent des réalités plus vivantes que jamais. L'épopée jurassienne doit nous servir d'exemple.

Félicien Monnier

Sauf sur l'essentiel

Au carrefour de plusieurs coïncidences, *La Nation* a choisi de publier six textes concernant le Jura dans la présente édition. Grâce lui soit rendue! Le Jurassien aime se plaindre d'être oublié, relégué, marginalisé, ringardisé et plouquifié par les grands esprits résidant sur les rives du Léman, le pire venant de son extrémité occidentale, il est vrai. C'est tout juste s'il ne s'en vante pas. Il est donc heureux que *La Nation* verse un peu de baume sur nos plaies, dût notre carrière de victimes en souffrir quelque peu.

A l'encontre de ces préjugés supposés, l'amitié entre *La Nation* et *Le Jura libre* a été précoce et durable, car elle était fondée sur un paradoxe qui n'est qu'apparent: les deux journaux divergent sur nombre de sujets, mais jamais sur l'essentiel. Pour les deux, il se trouvait dans la défense inconditionnelle de la personnalité des peuples vaudois et jurassien. Nous disons «personnalité», puisque le mot «identité» est désormais pestiféré.

Ce principe fonde et justifie le fédéralisme, valeur essentielle de la

Suisse, refusée au Jura si longtemps. Il conduit aussi à approfondir la connaissance de son être collectif, d'en scruter l'histoire, le langage, la Nature, et de donner la parole aux artistes qui, sachant chanter le particulier, atteignent à l'universel.

L'actualité fluctue, les événements déroutent, les opinions se heurtent parfois. Les hommes ont leurs goûts, voire leurs marottes. Cependant, l'essentiel se trouve dans les valeurs fondatrices, et la souveraineté de l'Etat dans lequel on vit est la première d'entre elles. Nos deux publications l'ont compris et illustré de leur mieux.

C'est pourquoi cet article est rédigé par une personne à laquelle on demandait, dans une poissonnerie de la rue de l'Ala à Lausanne, en plein mois de juin:

– Il y a encore de la neige chez vous?

Ce qui démontre, une nouvelle fois, que l'amitié vraie ne doit dépendre ni de la météo ni de l'air du temps.

Alain Charpilloz

Vu par Marcel Regamey

L'Etat jurassien de l'Ancien Régime était monarchique: le prince était le seul lien unissant Jurassiens du Sud et du Nord, de Bièvre à Arlesheim. Le prince disparu, l'unité morale du Jura éclate. L'ethnie française est devenue pour le Rassemblement jurassien un ciment de remplacement, peu efficace, qui ne peut équivaloir à des frontières naturelles et à l'unité confessionnelle dont était pourvu, en 1803, le peuple vaudois libéré. Les libertés constitutionnelles et l'idéologie de l'ethnie française ne sont pour le Rassemblement jurassien que des moyens pour recréer une unité jurassienne telle que M. Bégue-

lin l'a conçue. Cette unité n'est plus la principauté épiscopale dans sa totalité; elle va plus loin que le canton du Jura nouvellement né. A vues humaines, elle est irréalisable dans un avenir prochain. L'acquisition de Moutier n'est pas exclue un jour. Au-delà, il faudrait que le canton de Berne commette de telles erreurs qu'il provoque lui-même la sécession du Jura du Sud, dont il assure le protectorat depuis la Réforme. Il est vrai que le Piémont n'avait pas plus de chances, en 1848, de faire l'Italie.

Marcel Regamey, in *La Nation* n° 1102 du 22 mars 1980.

Anarcho-fédéralisme

Tel est donc le résultat le plus clair de notre grande conquête de 1848. Cette centralisation politique, que le parti radical avait créée au nom de la liberté, tue la liberté. Il suffit que le Conseil fédéral se laisse intimider ou corrompre par une puissance étrangère, pour que tous les cantons trahissent la liberté. Il suffit que le Conseil fédéral l'ordonne, pour que toutes les autorités cantonales se transforment en gendarmes des despotes. D'où il résulte que l'ancienne autonomie des cantons garantissait beaucoup mieux que ne le fait le système actuel la liberté et l'indépendance nationale de la Suisse.

Michel Bakounine, *Les ours de Berne et l'ours de Saint-Petersbourg*, Neuchâtel, 1870.

ABONNEZ-VOUS À LA NATION!



D'abord l'unification ou la nation?

C'est le 1^{er} janvier 1979, lors de l'indépendance du Jura, que ma grand-mère a fait la une du journal local, debout sur une fontaine, brûlant un drapeau bernois. Cette image est une anecdote familiale amusante, mais elle est aussi l'expression d'un sentiment de triomphe et d'exaltation qui suit un combat long et difficile, contre un colonialisme culturel mais aussi contre des humiliations violentes.

Après l'annexion de 1815, les fractures religieuses apparaissent d'abord lors de la période du *Kulturkampf* qui voit les fêtes catholiques supprimées et l'interdiction pour les religieuses d'enseigner. Puis c'est culturellement que le Jura est atteint par l'immigration alémanique qui incite le gouvernement à ouvrir des écoles de langue allemande au mépris de sa minorité. Puis c'est la fracture économique lors de la crise des années 1930, avec un Jura industrialisé qui en subit lourdement les effets et un Canton qui le délaisse. Enfin, l'humiliation de l'affaire Moeckli achève de faire ressentir aux Jurassiens qu'ils ne sont que des citoyens de seconde zone: le Conseiller d'Etat jurassien est refusé à la tête du Département des transports, car ne maîtrisant pas suffisamment le dialecte bernois, bien que maîtrisant parfaitement l'allemand. La simple protection

des minorités ne suffit plus. La lutte monte en puissance et en violence avec les attentats du Front de libération du Jura et les actions coup de poing du Groupe Bélier. L'indépendance est finalement obtenue en 1979, mais pour les plus radicaux ce n'est qu'une semi-victoire, car les districts du sud souhaitent rester bernois. Le nouveau Canton est alors une base pour l'achèvement de la réunification.

L'objectif est maintenant d'œuvrer à récupérer les districts du Sud, lutte au cœur de laquelle on trouve le vote du Jura bernois en 2013. Mais ce vote est aussi l'occasion de constater que la question jurassienne s'est figée et que la lutte pour l'unification ne peut plus être appréhendée de la même manière. Dans plusieurs articles du journal *Le Jura Libre*, Alain Charpillot porte un nouveau regard sur cette cause et invite à revoir certaines positions militantes radicales pour y apporter de la nuance. Premièrement, il constate que la lutte unioniste n'est plus au goût du jour: la bêtise des autorités bernoises ne suffira pas à provoquer l'unification. Le sentiment identitaire perd en vigueur, et les Jurassiens du Sud continuent de se sentir bernois. Par ailleurs, la centralisation fédérale tend à désintéresser les citoyens des enjeux cantonaux¹.

Un autre aspect de la lutte à revoir est celui des relations avec le Jura Sud. «On ne fait pas le bonheur des peuples contre leur volonté.» Par cette maxime, M. Charpillot ne peut mieux résumer les corrections à apporter dans ces relations. Mettre en avant la nécessité absolue de la réunification par tous les moyens pose deux problèmes; d'abord celui de tendre les relations avec les Jurassiens bernois qui ne souhaitent pas quitter Berne, mais affirmer leur identité au sein de ce Canton; le deuxième problème, découlant du premier, est que cela empêche une collaboration saine entre le Jura et le Jura Sud. En effet, la meilleure façon d'unifier la nation, c'est de tendre la main sans chercher l'intégration à tout prix².

Cela mène aussi à mettre en avant un autre aspect de la lutte pro jurassienne: les avancées qu'elle a permises non pas uniquement dans le sens de la réunification, mais aussi dans l'intérêt du Jura Sud. M. Charpillot explique comment le Jura, cherchant à se montrer exemplaire, incite Berne à l'imiter par crainte du sécessionnisme. Ce désir d'imitation n'est certainement pas à confondre avec une volonté d'unification, mais il a le mérite d'éviter la dissolution du Jura Sud dans la masse bernoise et ainsi de servir l'intérêt de tous les Jurassiens³. Dans la même logique, la

lutte pour l'unification a maintenu une crainte de la sécession à Berne qui s'est rendu compte que, pour éviter les tendances sécessionnistes, il valait mieux offrir des concessions à sa minorité. La lutte pour l'unification a donc eu des effets protecteurs pour le Jura Sud⁴.

Il y a probablement plus à gagner à créer un pont par-dessus la frontière à partir duquel aider le Jura Sud à se maintenir, créer des relations étroites de confiance et de solidarité et ainsi œuvrer dans l'intérêt commun des Jurassiens de part et d'autre de cette frontière. Si l'unification n'est plus un objectif atteignable à court terme, c'est probablement de maintenir le Jura Sud au sein de la nation jurassienne qui correspond le mieux à l'intérêt supérieur du Jura en tant que nation.

Quentin Monnerat

¹ Alain Charpillot, *Les illusions à perdre*, in *Le Jura Libre*, 14 juin 2024.

² Alain Charpillot, *Nouvelle donne*, in *Le Jura Libre*, 9 février 2024.

³ Alain Charpillot, *Libération et frustration*, in *Le Jura Libre*, 8 mars 2024.

⁴ Alain Charpillot, *Pourquoi et pour qui?*, in *Le Jura Libre*, 23 février 2024.

Alexandre Voisard, 1930-2024

La dernière lettre d'un poète

Alexandre Voisard s'en est allé. Ces derniers mois, je me suis plongé dans l'art du Canton du Jura en train de naître. Un livre et une expo «L'Art de l'Autonomie» avait pour ambition de replonger le public dans la scène artistique locale à l'époque du plébiscite jurassien, dont on célébrait cette année le jubilé. J'ai parlé essentiellement des artistes plasticiens sans m'étendre sur la littérature, sujet trop ambitieux, mais j'ai été obligé de traiter deux poètes (en fait, trois). Le premier, Tristan Solier, car il a eu une production vaste et diversifiée dans les arts visuels en plus de ses textes. Puis Alexandre Voisard car il a réalisé avec le peintre Jean-François Comment un livre d'artistes qui est un poème illustré en six lithographies. Le poète a lui-même été mordre la pierre de son écriture. L'ouvrage commun s'intitule *Liberté*; quoique coûteux, il a paru à compte d'auteur en 1970 et fut très vite épuisé. A ces deux poètes, j'ai aussi ajouté dans la même vitrine Paul-Albert dit Pablo Cuttat, par ailleurs frère de Tristan Solier. Il devait y figurer aussi car avec Voisard, ils ont fait les quatre cents coups et notamment défendu au tribunal les militaires qui ont fait du refus de service un outil de protestation politique. Ces jeunes gens se sont appelés eux-mêmes des «objec-teurs-patriotes» et à leurs procès, des poètes plaident. Quelle époque!

Cuttat et Voisard ont été édités par Bertil Galland. On m'a raconté que Voisard, par modestie, accusait ce dernier d'être à l'origine de tout

le ramdam autour du «poète de la nation», que tout cela était dû à une sorte de «génie publicitaire» propre au Vaudois. Génie publicitaire ou simplement lucidité et sensibilité qui a su reconnaître et promouvoir une voix «donnant un sens plus pur aux mots de la tribu» pour citer un autre poète? Ce n'est pourtant pas Galland qui a fait réciter la foule à la Fête du Peuple. La modestie de Voisard semble bel et bien excessive.

Alexandre Voisard a milité très concrètement et a trouvé les paroles pour faire vibrer un peuple en entier. Par sa poésie, il a renforcé le ciment identitaire et donné un élan au combat autonomiste. Plus tard, il dirigera l'office de la culture du nouveau Canton.

Ses archives sont à Porrentruy. J'ai souhaité reproduire des photographies et il m'a fallu m'assurer de la bénédiction du principal intéressé. C'est ainsi que je l'ai eu au téléphone cet été. Il a bien voulu soutenir mon projet, je lui en ai su gré et lui ai bien sûr adressé l'ouvrage en septembre.

Mi-octobre, au lendemain de la nouvelle de sa mort, un courrier m'attendait dans ma boîte aux lettres. Coïncidence touchante, Voisard me remerciait d'avoir, «attentif et inspiré», correspondu à «la vérité des êtres et des événements». Il terminait par «au plaisir de vous rencontrer, ici ou là». Cela sera, ma foi, là-haut. Merci à vous, Monsieur le poète.

Yves Guignard

Mon pays de cerise et de légende

Ecrivain amoureux de son pays et engagé pour l'indépendance du Jura, Alexandre Voisard publie dès 1954 des textes épiques et engagés qui résonneront particulièrement dans les années de lutte précédant la création du nouveau Canton. Son sublime *Liberté à l'aube*, ode magnifique à son pays, hymne grandiose à son peuple, restera gravé dans la mémoire du Canton du Jura et marquera la littérature suisse romande. Maurice Chappaz en dira qu'il est un «livre de guerre».

En 1967, Alexandre Voisard lit l'*Ode au pays qui ne veut pas mourir* face à 40'000 personnes massées à Delémont pour la Fête du peuple jurassien. Dans une formidable communion, la foule reprend en chœur chaque vers dans «un immense murmure qui est une houle puissante emportant loin le poème», comme il l'écrira lui-même:

«*Mon pays de cerise et de légende
Rouge d'impatience, blanc de courroux,
L'heure est venue de passer entre les flammes
Et de grandir à tout jamais
Ensemble sur nos collines réveillées.
Mon pays d'argile, ma liberté renaissante,
Ma liberté refluant, mon pays infroissable,
Mon pays ineffacé, ineffaçable,
Ivre du bond sans retour et farouche
De ta liberté nue.*»

Ami de longue date de Bertil Galland, il publia autant aux Cahiers de la Renaissance vaudoise qu'ensuite aux Editions Bertil Galland.

Récompensé de nombreux prix littéraires, membre de l'Académie Mallarmé, il publia sans cesse jusqu'en 2020.

Il est décédé à Porrentruy et reposera à Fontenais, son village d'origine, selon ses dernières volontés.

Eloi Chevalier

Votations fédérales du 24 novembre 2024

4 X OUI
(Hé oui, ça arrive...)

Un magnifique armorial jurassien

Les Suisses sont férus d'héraldique. Tous les Cantons romands disposent d'un recueil des armoiries familiales, sauf, jusqu'il y a peu, la République et Canton du Jura. Ce n'est pas que le besoin ne s'en fit sentir depuis longtemps. En 1858, l'érudite Auguste Quiquerez rédige une « Notice sur un armorial de l'ancien Evêché de Bâle », une première étape prometteuse, mais dont des historiens modernes doutent parfois de la solidité. Dès 1940, et durant trois décennies, l'archiviste André Rais, conservateur du Musée jurassien, rassemble plus de douze mille fiches, qui constitueront une base factuelle large pour la réalisation du futur armorial.

La plus grande partie du matériau est donc à disposition. Les Archives cantonales jurassiennes et la Société jurassienne d'émulation décident du principe d'une publication. Comme toujours, avec les entreprises d'envergure, il faut trouver celui qui en fera son affaire personnelle. En 2016, les futurs éditeurs sollicitent M. Nicolas Vernot, docteur en histoire et, à l'époque, secrétaire général de l'Académie internationale d'héraldique. Il s'enthousiasme et rédige un rapport sur la faisabilité et les coûts d'un tel travail. De 2016 à 2019, il inventorie et classe les documents du fichier Rais, auquel s'ajoute toute une documentation provenant de musées et d'autres institutions, du Jura et d'ailleurs. Annoncé par l'auteur dans la livraison de 2020 des « Archives héraldiques suisses », l'Armoiral du Jura paraît en 2022. Il couvre l'entier du territoire de l'ancien Evêché de Bâle, mordant ainsi sur les Cantons de Berne (le Jura bernois et Bienne) et de Bâle (le district de Laufon). C'est un double volume de 770 pages, solidement relié et bien imprimé. Tout au plus pourrait-on discuter du recours à des couleurs métalliques pour l'argent et l'or, alors que l'usage est plutôt d'utiliser le blanc et le jaune.

La préface est due à Michel Pastoureau, directeur de thèse de

Nicolas Vernot¹. Le premier volume traite de l'histoire de l'héraldique jurassienne. Il met en lumière son origine chevaleresque et militaire. Avec des exemples concrets, il explique les raisons du choix des armoiries d'une personne, d'une famille ou d'une lignée: affirmation d'un statut social, prétentions territoriales, rappel d'un événement important, référence à une fonction, jeu de mots sur le patronyme, etc.

Du XIV^e siècle au XVIII^e, les armoiries, de même que l'usage des sceaux, se répandent dans toute la société et s'étendent aux roturiers, ecclésiastiques, commerçants, artisans et paysans. Les meubles suivent cette évolution. Ce ne sont plus des armes, mais des outils et des produits agricoles et artisanaux qui chargent l'écu. A défaut de noblesse, ces armoiries indiquent l'appartenance à une élite professionnelle. Elles sont souvent *parlantes*, et Vernot en donne de plaisants exemples: le râteau des Rettelat, le chou d'Ursanne Choulat, le lévrier de l'abbé Schnell, voire la provocante paire de saucisses du notaire Saucy. Les armoiries exprimant aussi le désir de paraître, il arrive que l'ascension sociale d'une famille de négociants la pousse à substituer l'épée au soc et la rose à la gerbe de blé.

Le Jura est à la frontière des héraldiques germanique et francophone. Elles se mélangent volontiers dans des sortes de rébus. Tel curé Jacques Baume s'arme d'un arbre (*Baum*), et tel notaire Simon porte six croissants (*sechs Monde*).

Les armoiries expriment aussi l'appartenance à une collectivité, ou à une terre et à ses particularités géographiques ou végétales.

Le temps passe. Les mœurs héraldiques se corrompent au fur et à mesure que le nombre des armoiries s'accroît. On usurpe les armoiries d'une famille étrangère, on s'invente

des origines nobles, on encadre sans droit son écu d'ornements extérieurs propres à la noblesse, on écartèle son blason par simple fanfaronnade. On touche le fond au XVIII^e siècle. C'est la « surchauffe » nous dit M. Vernot, évoquant à juste titre une mutation commerciale. Il se crée un marché de matrices d'occasion représentant des sceaux armoriés ayant appartenu à d'autres, on emprunte le sceau d'un ami ou d'un défunt pour donner de l'officialité à tel papier. Sur le plan artisanal proprement dit, la simplicité hiératique traditionnelle fait place aux monogrammes, à des scènes d'amour, aux figures de mode. Ce laisser-aller juridique et esthétique discrédite l'héraldique. Le coup de grâce sera donné par la Révolution: quatre jours après sa proclamation, en 1792, la République rauracienne décrète la suppression des armoiries sur tout le territoire, comme la France l'a fait en 1790, comme le Pays de Vaud le fera en 1798.

Peu à peu, cependant, durant tout le XIX^e siècle, le retour se prépare. Historiens, curés et pasteurs de paroisse, instituteurs, érudits et compilateurs manifestent un regain d'intérêt – le terme exact serait *passion* – pour l'héraldique. Le passé réinvestit la modernité. C'est, nous dit Vernot, un phénomène propre à la Suisse, unique en Europe. Il l'explique par l'« imaginaire national », par la pluralité des cantons et la subsistance de nombreux vitraux et panneaux portant les armoiries des villes, des quartiers, des conseillers urbains ou des membres de corporations. La Confédération n'a pas vécu une rupture avec l'histoire aussi violente que les pays qui l'entourent. Les Suisses n'ont pas appris à détester le passé.

Nicolas Vernot conclut par ces mots pleins d'espoir: *Gageons que ce recueil donnera aux familles jurassiennes l'envie de renouer avec leurs*

traditions emblématiques ancestrales ou, si elles en sont dénuées, qu'il leur insufflera le désir d'adopter à leur tour des armoiries prêtes à franchir les siècles à venir, avec panache!

Si nous osons nous permettre, on peut aussi espérer que les armoiries familiales créées depuis 1815 feront l'objet d'un complément à cet armorial ainsi que d'une mise à jour régulière.

Le texte est suivi par huitante-trois reproductions en couleurs de vitraux, de parchemins, de bas-reliefs, de matrices, de lettres patentes, d'ex-libris, de gobelets, d'arbres généalogiques, de peintures, de coffres de mariage, autant de supports ennoblis par l'héraldique. Un « glossaire institutionnel », rédigé par M. Damien Bregnard, archiviste, explique les fonctions et institutions auxquelles le texte fait allusion. Il est suivi d'un « glossaire héraldique », d'un « tableau récapitulatif des allusions professionnelles », d'un « index armorum », qui renvoie les meubles aux noms de leurs porteurs, d'un « index chromatique » qui indique la fréquence des émaux, d'un « index des écus dessinés » et d'un « index des patronymes ».

Le deuxième volume reproduit mille armoiries, accompagnées de notices historiques et de références documentées. M. Nicolas Vernot a dessiné lui-même ce millier d'écus. Nous avons apprécié la propreté, la netteté et l'élégance de ses dessins, notamment le fait qu'ils réalisent idéalement la « loi de plénitude », en d'autres termes qu'ils remplissent le champ de l'écu avec ampleur et proportionnalité. L'ouvrage a été primé parmi « les plus beaux livres suisses en 2022 ». Il est, heureusement et malheureusement, épuisé. Tôt ou tard, il sera réédité.

Olivier Delacréta

¹ Nicolas Vernot, *Le cœur en Franche-Comté à l'époque moderne: iconographie et symbolique*, 2014.

Trente glorieuses pour l'art et pour l'autonomie

*Foyer de mon père, ô Jura,
loin de vous s'en fut Jean-sans-Terre
dont la complainte ne peut taire
ce que son amour lui jura.*

Jean Cuttat, in *Noël d'Ajoie*

Dans le courant de l'été, les anciennes usines désaffectées des cycles Condor à Courfaivre (Dieu que leurs torpédos militaires étaient lourds!) ont accueilli une exposition célébrant les cinquante ans du plébiscite autonomiste de 1974. Dans la foulée, Yves Guignard, commissaire de l'exposition, a fait éditer un très beau catalogue qui a pour mission de pérenniser une manifestation forcément limitée dans le temps. On ajoutera que la réalisation de l'ouvrage a été confiée à la maison d'édition Infolio sise à Gollion, ce qui en garantit la bienfacture.

L'art ne fait pas toujours bon ménage avec le militantisme. L'auteur en est bien conscient qui cite Proust: « Une œuvre où il y a des théories est comme

un objet sur lequel on laisse la marque du prix. » Un art au service d'une politique, quelle qu'elle soit, finit souvent par être réduit au rang de document historique. Or les œuvres retenues ne sont pas systématiquement la manifestation des passions d'une époque. Par exemple, Arnold Stékoffer, militant très actif, a cultivé de solides amitiés au sein du Rassemblement jurassien ou au Béliet. Il a produit des peintures un peu mélancoliques, à la géométrie rigoureuse, dans lesquelles il serait vain de chercher des liens immédiats avec la cause jurassienne.

De même, l'œuvre peinte de Jean-François Comment s'exprime par des huiles abstraites de grand format. Il traite de thèmes trop universels pour être associés à des événements conjoncturels: *Révolte* (1962-1966), *Triptyque du soleil* (1962-1963). Cependant il mettra son art au service d'un projet commun avec Alexandre Voisard, *Liberté*. Voisard écrit un poème que le

peintre illustre d'un geste vigoureux et coloré. La luxueuse édition définitive sera tirée à cent exemplaires.

L'intersection entre art et politique a atteint une intensité extrême par l'œuvre de Coghuf, pseudonyme d'Ernst Stocker, peintre bâlois établi dans les Franches-Montagnes. Il a mis son pinceau au service du combat contre l'établissement d'une base militaire avec caserne, chars d'assaut et pistes d'entraînement, ce qui aurait irrémédiablement détruit l'harmonie de ce paysage paisible. Il existe plusieurs variantes du même thème apocalyptique qui a servi à des affiches aux métaphores éloquentes: on y voit le squelette d'un cavalier chevauchant dans un paysage désolé, avec ruines, croix, gibets, suppliciés. Ces représentations terribles des malheurs de la guerre s'inscrivent, avec le même génie expressif, dans la lignée des expressionnistes allemands (Otto Dix) ou du Picasso de *Guernica*.

L'ouvrage d'Yves Guignard présente une production foisonnante et diversifiée qui n'a pas besoin du prétexte militant pour justifier sa valeur artistique. Il est complété par d'utiles biographies et abondance de documents photographiques.

Jean-Blaise Rochat

Référence: Yves Guignard, *L'Art de l'Autonomie, Jura, 1950-1980*, Editions Infolio, 2024, 122p.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

La diversité contre les différences

L'ordre, c'est l'organisation judicieuse des différences; le désordre, c'est l'uniformisation produite par la folie égalitaire, avons-nous dit dans un précédent article. Un aimable lecteur a jugé cette sentence bien frappée. Nous devons cependant la commenter parce qu'elle heurte les préjugés modernes.

Commençons par une anecdote: au printemps 1982, nous payons notre galon de lieutenant au Tessin. L'instructeur de compagnie nous demande de classer nos grenadiers suivant leurs capacités, dans l'idée de repérer de futurs sous-officiers. Curieusement, il s'intéresse au dernier de la liste, un Genevois travaillant pour la voirie de Carouge. C'est un brave garçon, maladroit, lent en toutes choses, comprenant difficilement ordres et explications. Exerçant un travail manuel, il peine pourtant à démonter et remonter son fusil d'assaut. Ses copains rien de lui. *Lieutenant, comment engagez-vous cet homme? A-t-il au moins une qualité?* me demande le major. Embarrassé, je réponds qu'il est fort. En effet, lors d'une marche, il a soulevé de terre une petite Fiat parquée au bord de la route, à l'étonnement de tous. *Eh bien, poursuit l'instructeur, faites-le porter des caisses de munition quand votre section monte sur les places d'exercice, encouragez-le à se charger du sac d'un camarade à bout de souffle, utilisez sa force en toute occasion, comme le commandant de la compagnie de montagne charge les guides grisons ou valaisans incorporés dans son unité de lire la carte en terrain difficile! N'oubliez pas ceci: un bon chef se sert des*

compétences de chacun de ses grenadiers, même de ceux qui ne sont pas très malins et ne deviendront jamais sous-offs! Et sachez qu'au feu, sous les balles, un fier-à-bras peut se transformer en lâche, et qu'un soldat bien tranquille révélera peut-être un courage insoupçonné.

Compris! *Du coup*, comme on ne disait pas alors, mon Carougeois s'intègre à la section, trouve sa place, sourit un peu; ses copains ont vu sa valeur.

La différence signifie la supériorité (*faire la différence*, c'est l'emporter), respectivement l'infériorité, d'une personne comparée à une autre, sous un certain rapport (Pierre est plus énergique et plus beau que Paul, mais moins riche). La différence, c'est du plus ou du moins, du meilleur ou du pire. Elle détermine des hiérarchies dans une communauté où chacun a des atouts à faire valoir, dans une famille, une entreprise, une équipe sportive, un bataillon, une classe d'école. C'est le devoir du chef de faire coopérer des gens différents en vue du bien commun. Se moquer des inférieurs ou créer des rivalités cause du ressentiment. Il s'agit seulement de mettre des qualités diverses à profit pour renforcer la cohésion et l'unité d'une communauté.

Lors des jeux paralympiques, le judoka français Teddy Riner, valide et multimédaillé, a qualifié les athlètes handicapés de *super-héros*. Certains l'ont

mal pris. Ils disent que le handicap n'est qu'une caractéristique comme une autre. Mais cette caractéristique demeurera mal considérée, la validité étant préférable au handicap. Teddy Riner voulait admirer les performances des athlètes handicapés *en tant que tels*, avec le courage et la volonté dont ils font preuve. On lui fit comprendre qu'il distinguait ces personnes *de façon inappropriée*.

Les modernes ne prônent pas la différence, mais la *diversité*. Le journal de la Migros propose une *initiative diversité*. Il s'agit de promouvoir la diversité suisse *en la faisant passer de la simple coexistence*

La promotion de la diversité aplatit les différences et promeut paradoxalement l'uniformité consumériste mondiale.

au vivre-ensemble joyeux, dans vingt-six Cantons, avec quatre langues nationales et de nombreux *modes de vie et culture*, ceux des vieux et des jeunes,

des migrants et des autochtones, des ruraux et des citadins, de l'UDC et de la gauche rose-verte, des riches et des pauvres, des hommes et des femmes, des hétéros et des nouvelles identités sexuelles, des personnes de haut et bas niveau éducatif, des hommes et des femmes de confession musulmane, catégorie à laquelle ne s'oppose aucune autre confession... comme s'il n'en existait plus.

L'institut Gottlieb Duttweiler a interrogé 3500 personnes au sujet des bienfaits et des inconvénients de la diversité. L'étude s'appelle *Dissemblables ensemble*. Les dissemblables ont des points communs: ce sont tous des être humains et des consommateurs habitant en Suisse. Ni la politique, ni le bien commun de la Confédération et des Cantons, ni le gouvernement fédéral ne jouent un rôle dans l'affaire. Il semble que la Suisse ne soit qu'un *agrégat de collectifs* prompts

à s'opposer. Il s'agit de neutraliser les conflits qui pourraient intervenir entre ces paires égales en droits.

Le sociologue Ganga Jey Aratnam, spécialiste de la migration et de la richesse, dévoile l'idéologie qui sous-tend l'étude. Il faut éviter qu'un groupe soit dévalorisé. Vanter la diversité, *c'est supprimer ce qui sépare*. Bientôt l'origine nationale, la religion et l'identité sexuelle ne seront plus *des occasions de discrimination* dans la communauté helvétique, qui *évolue vers plus de diversité*, s'étant ouverte à *l'émancipation des femmes et au mariage pour tous*.

Le sociologue admet que la diversité crée des tensions. Pour les éviter, tout le monde, en Suisse et partout, doit s'appuyer sur *les droits universels de l'homme*. Chacun sera *sensibilisé à la protection des minorités*, par exemple *au droit à l'accessibilité aux transports publics en fauteuil roulant*. En outre, à ne pas considérer la diversité comme une richesse, la Suisse ne sera plus *économiquement innovante*. M. Ganga Jey Aratnam consent aux opinions divergentes, le rejet de l'homosexualité par exemple, mais ce qui compte, *c'est que tout le monde participe à la démocratie*.

N'oublions pas que la Migros veut vendre le plus de produits possibles à un maximum de gens. La promotion de la diversité aplatit les différences et promeut paradoxalement l'uniformité consumériste mondiale. Naguère, les progressistes exigeaient *le droit à la différence*, un droit *égal* à la différence, c'était déjà un paradoxe.

La diversité, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, c'est l'égalité de personnes ou de groupes présentant *des caractéristiques sans importance, indifférentes*. Elle est antipolitique, tandis que le bien commun de la cité s'élabore à partir de différences qu'on accepte et qu'on ordonne les unes aux autres, sous forme de statuts plus ou moins élevés.

Jacques Perrin

Conseillers aux Etats centralisateurs

Le programme fédéral de soutien à l'accueil extra-familial des enfants vient à son terme en 2026; il devait seulement donner une impulsion à cette prestation. La commission chargée de formuler des mesures d'assainissement des finances fédérales propose d'y renoncer; à juste titre, car les crèches et les cantines scolaires, c'est vraiment une offre de proximité!

Mais la commission du Conseil des Etats en charge des affaires sociales vient de se prononcer en faveur d'une nouvelle «allocation de garde», pour les parents ayant des enfants jusqu'à huit ans pris en charge dans un cadre institutionnel. Elle s'élèverait à 100 francs par mois au minimum, augmentant de 50 francs par demi-journée de garde supplémentaire. Les Cantons définiraient le financement. Ainsi, des conseillers aux Etats ont le front de

vouloir corseter les Cantons dans ce qui devrait rester une de leurs libres attributions. Les uns développent les allocations familiales; d'autres prévoient des déductions fiscales pour la garde; d'autres encore subventionnent fortement l'accueil; les besoins ne sont d'ailleurs sans doute pas les mêmes à Genève et à Glaris.

Peut-être faut-il voir dans cette lamentable initiative la patte du parti du Centre, qui veut se rendre populaire par son soin de la famille et oublie ses sources fédéralistes; il compte six des siens sur les treize membres de cette commission. Y figure aussi M. Pierre-Yves Maillard; l'ancien conseiller d'Etat s'est-il opposé à cette sottise centralisatrice? On l'espère, sans oser trop y croire.

J.-F. Cavin



Justin comme Donald

Donald Trump a des super-pouvoirs. Non seulement il le prétend lui-même, mais tous ceux qui étaient persuadés qu'il ne pouvait pas remporter l'élection présidentielle commencent à le penser aussi. Non seulement il a réussi à retourner de nombreux électeurs américains qui, selon les médias, étaient censés voter pour sa rivale, mais il a aussi obtenu un succès inimaginable... au Canada.

LE COIN DU RONCHON

Chacun sait que le très médiatique premier ministre canadien Justin Trudeau a toujours été un défenseur inconditionnel du progressisme et de la multiculturalité. A ce titre, il s'est régulièrement engagé en faveur de l'accueil des réfugiés. Il a permis à 40 000 d'entre eux de s'installer au Canada entre 2015 et 2018. Il a assoupli les conditions d'accès à la nationalité canadienne. En 2022, il a soutenu un

objectif de croissance prévoyant d'accueillir 500 000 nouveaux résidents par année jusqu'en 2025.

Mais voilà que la semaine passée, au lendemain de l'élection américaine, Justin Trudeau est soudainement devenu *trumpien* lui aussi! La presse nous révèle en effet que le Canada craint un afflux migratoire provenant des Etats-Unis, où des milliers d'étrangers en situation irrégulière, désormais menacés d'expulsion, pourraient être tentés de fuir vers le nord. Les autorités canadiennes prévoient de déployer davantage de garde-frontières, d'installer des caméras et des capteurs de mouvement, d'utiliser des drones.

Qui eût cru que nous verrions cela un jour: Justin trahissant sa vocation et imitant Donald, s'inquiétant d'une vague d'immigration incontrôlée venant du sud et n'hésitant pas à ériger un mur le long de la frontière. Il faut vraiment des super-pouvoirs pour obtenir une telle transformation! D'autres chefs d'Etat se laisseront-ils contaminer?

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

20 novembre: **L'Association vaudoise des écrivains (AVE) au cœur de la littérature du Canton.**

Avec M. Francisco Arenas, président de l'AVE.

27 novembre: **L'apport culturel des sociétés d'étudiants**

Avec M. David Auberson, historien.

4 décembre: **La démocratie: un amour impossible?**

Avec M. Enzo Santacroce, enseignant et écrivain.

11 décembre: **La Muette – espaces littéraires**

Avec Mme Stéphanie Lugon, conservatrice de la Muette.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis